



Critères d'admission en thèse suite Au Procès-Verbal de la Commission des Thèses et Habilitations de Génie Biologique

Le 19-09-2023

- Pour les candidats ingénieurs :
 - Une moyenne au baccalauréat ≥ 11 .
 - Une moyenne des années du cycle ingénieur ≥ 12 (sans la note du stage de fin d'études).
 - Pas de redoublement.
- Pour les candidats ayant un Master de recherche :
 - Une moyenne au baccalauréat ≥ 11 .
 - Une moyenne des 5 années $\geq 12,5$ (sans la note du stage de fin d'études).
 - Pas de redoublement.